



Annecy, le 28 Janvier 2019,

*Remis en mains
propres*

CPAM ANNECY

28 JAN. 2019

DIRECTION

Mme CABOT, Directrice de la CPAM de Haute-Savoie,

Madame Cabot,

Dans le cadre de la réglementation du droit de grève dans les organismes de Sécurité sociale et leurs établissements, et conformément à l'article L2512-12 du Code du Travail, j'ai l'honneur de vous informer que notre syndicat décide d'appeler les personnels de la CPAM de Haute-Savoie à une journée de grève le :

Mardi 05 Février 2019,

55', ½ journée ou la journée au choix des salariés.

Nos revendications :

- L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI
- La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes.
- L'augmentation de la valeur du point à 10 € et le Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2 000 € bruts.
- L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat.
- Le remplacement de la prime d'intéressement par un ½ mois de salaire avec un minimum de 1 000 €.
- Le respect et le maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale.

Nous demandons que s'ouvrent de réelles négociations à tous les niveaux, et en particulier au plan national pendant la durée dudit préavis.

Veillez agréer, Madame La Directrice, nos sincères salutations.

BRUAS-CHETIBI Samia
Déléguée syndicale CGT

